

Fonds d'aide médicale extraordinaire (« FAME »)

Dans le cadre du Programme canadien de soutien aux survivants de la thalidomide (« PCSST »), un million de dollars (indexés à 2 % par année) est mis de côté chaque année dans le Fonds d'aide médicale extraordinaire pour aider à couvrir les coûts uniques de soutien à la santé des survivants canadiens de la thalidomide qui ont besoin de chirurgies spécialisées, de traitements de soutien à la santé ou de changements à leur domicile ou à leur véhicule pour mieux répondre à leurs besoins en tant que survivants de la thalidomide.

L'administrateur examine toute demande au FAME qui est accompagnée de reçus ou de propositions de coûts acquis dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la demande du FAME est soumise à l'administrateur. Les demandes de financement de dépenses qui contiennent des reçus qui datent de plus d'un an peuvent être examinées à titre exceptionnel.

Les survivants peuvent demander un financement du FAME même si la province ou le territoire où ils résident a un programme semblable pour aider avec ces dépenses; toutefois, les survivants ne peuvent pas être payés à partir de deux sources différentes pour les mêmes dépenses.

La liste des services ci-dessous est une liste générale. Cette liste n'est pas exhaustive, donc si le service pour lequel vous souhaitez recevoir des fonds n'y figure pas, l'administrateur vous encourage à soumettre une demande du FAME.

Liste des services potentiellement admissibles

Acupuncture *
Adaptation de maisons (p. ex., rampes, ascenseurs, plate-forme élévatrice verticale, monte-escalier, modifications à la cuisine, adaptations de la salle de bains, etc.)
Aide à l'audition pour les problèmes auditifs liés à la maladie et non au vieillissement
Aide de suppléance à l'audition pour les troubles auditifs liés à la thalidomide, et non au vieillissement
Aides à la rédaction
Aides de toilettes
Aides pour s'agripper
Amplificateur auditif Neosonic pour les sourds et les malentendants
Amplificateurs pour les troubles auditifs liés à la thalidomide et non au vieillissement
Animaux d'assistance accompagnés d'un rapport de professionnels de la santé (et non pour les soins continus de l'animal)
Appareil de levage mécanique
Appareil de suppléance à la communication
Appareil de thérapie vasculaire physique
Appareils de signalisation pour sourds et malentendants
Appareils spécialisés pour améliorer l'accessibilité et l'indépendance
Ascenseurs
Aspirateurs à commande à distance
Automatisation légère
Barres d'appui
Béquilles
Boutons d'appels à porter (mais pas de frais de service continu, s'il y a lieu)
Brosses à dents électriques
Cannes
Casques sans fil pour la télévision avec émetteur RF pour les problèmes auditifs liés à la thalidomide et non au vieillissement
Certains équipements de santé lorsqu'ils sont appuyés par le rapport du praticien de la santé
Chaises et bancs pour bain ou douche
Chausse-pieds à long manche
Chirurgie dentaire reconstructive liée à la thalidomide qui n'est autrement pas couverte
Chirurgie médicale liée à la thalidomide qui n'est autrement pas couverte
Clignotant téléphonique pour les problèmes auditifs liés à la thalidomide, et non au vieillissement
Commodes
Déambulateur à roulettes

Fonds d'aide médicale extraordinaire (« FAME »)

Liste des services potentiellement admissibles

Déménagement ou automatisation d'un bain thérapeutique et d'un thermostat

Dispositif domotique

Dispositifs de détection des chutes (mais pas de frais de service continus, s'il y a lieu)

Dispositifs de mobilité spécialisés (p. ex., fauteuils roulants tout terrain, fauteuils roulants géométriques, fauteuils roulants de rechange, scooter électrique, sièges sur marchettes, monte-escaliers, dispositifs de contrôle environnemental sur les fauteuils roulants ou siège surélevé dans un fauteuil roulant, fauteuils roulants debout, tricycles)

Dispositifs de synthèse de la parole

Dispositifs de télécommunication (mais pas les fournitures de remplacement)

Distributeurs de serviettes automatisés (serviettes de remplacement non couvertes)

Douche-téléphone

Enfile-bas

Entrée de porte à distance

Éponges à long manche

Équipement téléphonique amplifié pour les problèmes auditifs liés à la thalidomide, et non au vieillissement

Examens hautement spécialisés

Fauteuil roulant électrique pliable

Frais de rendez-vous et fournitures liés à la thalidomide avant la chirurgie

L'équipement pour une utilisation à court terme peut être considéré en fonction de l'équipement et de l'application

La gastroplastie ou la dérivation gastrique (pontage du système digestif) peuvent être considérées en fonction de l'application du service

Lacets élastiques

Lacets magnétiques

Lecteurs d'écran

Les services de prévention et les tests de dépistage qui ne sont pas soutenus par des preuves d'efficacité médicale (p. ex., les tomodensitogrammes pour l'ensemble du corps, les tests d'antigène prostatique spécifique [APS])

Les unités de contrôle de l'environnement peuvent être considérées selon la demande

Levier de bain inclinable

Lits ajustables

Logiciel de reconnaissance vocale

Manche enfile-vêtement

Manchette universelle pour tenir une brosse à dents, un rasoir, etc.

Marches pour une table à langer

Marchettes

Massage *

Médicaments après la chirurgie liée à la thalidomide qui ne sont autrement pas couverts

Médicaments ostéopathiques *

Mise à jour de la conception des garde-robes pour le rendre plus accessible

Mises à jour ou modifications des armoires ou des électroménagers pour améliorer l'accessibilité et l'autonomie

Mobilier modifié pour répondre aux besoins uniques des survivants de la thalidomide

Modifications à l'automobile

Modifications à la chambre

Modifications à la salle de bains

Modifications à la salle de lavage

Modifications apportées au salon

Modifications au bureau

Modifications de cuisine

Monte-escalier

Fonds d'aide médicale extraordinaire (« FAME »)**Liste des services potentiellement admissibles**

Monte-escalier

Naturopathie *

Nébuliseurs et médicament de nébuliseur *

Orthèses

Otoplastie (correction des oreilles proéminentes)

Périphériques d'alerte pour les problèmes auditifs liés à la thalidomide et non au vieillissement

Pince longue

Planches de transfert

Porte-livres

Portes intérieures et extérieures automatisées

Procédures expérimentales ou de programme de recherche

Programmes d'oxygénothérapie

Prothèses ou d'appareils de prothèse et membres artificiels

Purificateur d'air, mais pas la fourniture continue de filtres de remplacement *

Rampes d'accès intérieure ou extérieure

Reiki *

Respirateurs

Réveille-matin et montres pour les sourds et les malentendants

Robinets automatisés

Sangles de jambes

Séchoir à mains ou à cheveux automatiques

Serre pour poignée de porte

Services fournis dans des installations canadiennes privées non agréées d'imagerie diagnostique (p. ex., IRM, tomodensitogrammes, radiographie, etc.)

Services tels que les examens, les tests de laboratoire, les radiographies et autres procédures liées aux services non assurés

Soins auxiliaires ou soins à domicile *

Stimulateurs osseux

Tableaux de communication

Technologies d'assistance

Tire-bouton

Tiroirs coulissants ergonomiques

Toilettes ou bidet automatisés

Traitement des fenêtres motorisées (stores automatisés)

Traitements chiropratiques *

Traitements d'ergothérapie *

Traitement ostéopathique *

Traitements de physiothérapie *

Trousse pour hanches

Ustensiles adaptés

Vélo, scooter, fauteuil roulant adapté

* Jusqu'à 3 000 \$ par année par survivant pour les soins et les fournitures de soutien de santé continus. Seuls les estimations ou les reçus d'un praticien agréé seront examinés.

Fonds d'aide médicale extraordinaire (« FAME »)

En règle générale, les coûts liés à l'entretien ou à l'usure des maisons ou des véhicules ordinaires ne sont pas couverts par le FAME. Parmi les dépenses qui ne peuvent pas être couvertes, mentionnons les visites dentaires régulières, les besoins de lunettes de lecture liés à l'âge et les réparations régulières au domicile en raison de l'âge et de la détérioration. Les demandes de financement pour la même modification du ménage (p. ex., pour refaire votre cuisine) peuvent ne pas être autorisées dans les 5 ans suivant la demande précédente, à moins qu'il n'y ait un besoin urgent.

Les services qui, en général, ne sont pas admissibles au titre du FAME comprennent les services suivants, sans s'y limiter :

Besoin de lunettes lié à l'âge

Besoin d'appareils auditifs ou d'appareils d'assistance auditive lié à l'âge

Logiciels non liés aux blessures liées à la thalidomide (p. ex., logiciel de protection antivirus)

Équipement lié aux passe-temps ou à une entreprise professionnelle

Frais médicaux liés aux voyages de vacances

Frais postaux

Réparation de la maison en raison de problèmes environnementaux (p. ex., inondation, moisissure, accumulation des glaces, incendie)

Réparations à la maison en raison de l'usure ordinaire et l'entretien prévu (p. ex., remplacement du toit ou de la voie d'accès pour autos, remplacement de gouttières en raison du vieillissement)

Les demandes de soutien financier pour la même dépense ne seront pas autorisées avant cinq (5) ans suivant la date de la demande précédente. Par exemple, si un soutien financier est accordé pour l'adaptation complète de la salle de bain du rez-de-chaussée de votre domicile, vous ne pourrez pas demander de soutien financier pour apporter des modifications à cette même salle de bain avant cinq (5) ans de la date de cette demande, sauf en cas d'un besoin urgent.

Examens dentaires réguliers

Examens oculaires réguliers ou renouvellements annuels de prescription de lunettes

Certains équipements informatiques, tablettes, téléphones portables

Télévisions, radios

Le coût des services hospitaliers ou médicaux assurés médicalement nécessaires parce que cela est interdit en vertu de la Loi canadienne sur la santé